



Le maire ne veut plus effectuer les travaux

Par **hipi**, le **02/10/2012** à **16:04**

Bonjour,

Le maire d'une commune, a t'il le droit d'annuler une décision prise lors d'une réunion du conseil municipal, concernant une association ?

[s]**Décision prise :**

Il a été proposé que la commune prenne à sa charge les frais liés au raccordement électrique et l'adduction d'eau potable.[/s]

Merci de vos réponses.